Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone: 01 80 92 80 20

Téléphone: 01 80 92 80 20 Télécopie: 01 80 92 80 31 Mail: administration@dyf78.fff.fr



YVELINES TERRE DE FOOTBALL Mercredi 13 novembre 2024

N° 1822

Saison 2024/2025

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Horaires d'ouverture

LUNDI 9H00 - 12H30
14H00 - 18H00
MARDI 9H00 - 12H30
14H00 - 18H00
MERCREDI 9H00 - 12H30
14H00 - 17H00
JEUDI 9H00 - 12H30
14H00 - 17H00
VENDREDI 9H00 - 12H30
14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN, LYDIA, MAEL, MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37 Arbitrage & Féminines **Marc-Antoine KELLER** 01 80 92 80 25 Discipline & Service civique Sarah DEGAGE: 01-80-92-80-21 Discipline & Dossiers FAFA Amine ABRAÏCH: 01-80-92-80-26 Comptabilité Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24 Règlements & Foot Animation **Alexandre OGEREAU** 01 80 92 80 22 Service civique Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23 **Technique** Franck BARDET - 01 80 92 80 30 Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27 Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28











INFORMATIONS DIVERSES	2-5
COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS	6-8
COMMISSION STATUTS / REGLEMENTS	9-10
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12-14
COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES	15
COMITE DE DIRECTION P.V. du 15 octobre 2024	15-18



ASSEMBLEES GENERALES
EXTRAORDINAIRE &
ORDINAIRE DU DISTRICT

Vendredi 29 novembre 2024 à 19h00 (accueil des club à 18h30) au District

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT

du samedi 15 juin 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du District du 15 juin 2024 est consultable via le lien ci-après :

P.V. Assemblée Générale du 15 juin 2024.

AGENDA 2024 / 2025 NOVEMBRE

₹ •))							
	Lun	Mar	MER	JEU	VEND	SAM	DIM	
	11	12	13	14	15	16	17	
	18	19	20	21	22	23	24	
	25	26	27	28	29	30	1 ^{er}	

CFI U6-U9
14/11/24
CFI SENIORS
17/1/24
Tournoi Foot en Marchant
19/11/24
CFI U14-U19
23 & 24/11/24
Formation Initiale d'Arbitrage
26/11/24
CFI U6-U9
29/11/24
DF Coach Jeunes
Assemblées Générales Extraordinaire & Ordinaire
30/11 & 1er/12/24

Formation Initiale d'Arbitrage

12/11/24

FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE (FIA) 2ème Session

Les 22 - 23 - 24 - 29 - 30 Novembre & 1er Décembre vendredi soir : 19h30-21h30 samedi et dimanche : 8h30-17h00

> Pôle Léo Lagrange 4 Rue Jean Rommeis 78130 Les Mureaux

Inscriptions sur Portail Clubs

ASSEMBLEES GENERALES DU DISTRICT DES YVELINES

VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
Réception à partir de 18h30 début à 19 h 00
au siège du District
41, avenue des Trois Peuples
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DES DELEGUES PAR LE PRESIDENT BRICE PARINET, VERIFICATION DES POUVOIRS, REMISE DESBULLETINS DE VOTE

> ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX STATUTS DU DISTRICT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1. ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE MEDECIN, EN REMPLACEMENT DE M. PASCAL MAILLE, DEMISSIONNAIRE
- 2. ALLOCUTION DU PRESIDENT
- 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 JUIN 2024
- 4. PRESENTATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024
- 5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (Rapport général et rapport spécial)
- 6. APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2024
- 7. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 / 2024
- 8. RESULTAT DE L'ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION
- 9. PRESENTATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE
- 10. INTERVENTION DU SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DES YVELINES
- 11. INTERVENTION DE M SANDJAK PRESIDENT DE LA L.P.I.F.F.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR BRICE PARINET

POT DE L'AMITIE

FLASH ACTU FOOT EN MARCHANT

Activité découverte sous forme de Tournoi de Foot en Marchant (Walking Football) ouvert à tout le monde licencié.e.s ou non : Le club de BAILLY NOISY S.F.C. & le District des Yvelines de Football (représenté par ses membres de la Commission du Football diversifié) vous attendent pour pratiquer ce dimanche 17 novembre 2024 à partir de 9H00 au stade du SIBANO à Noisy le Roi





Rendez-vous à 9H00 pour ce tournoi de Foot en Marchant ou Walking Football Dimanche au Stade du SIBANO situé Avenue des Moulineaux 78 590 Noisy le Roi suivi d'un moment de convivialité.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler Thierry MORISSET au 06 17 65 21 31

FLASH ACTU TECHNIQUE!

LABELS JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE, FÉMININES & FUTSAL

Nouvelle campagne Saison 2024/2025







LABEL JEUNES FFF CRÉDIT AGRICOLE

Nous vous confirmons la présentation des différents dispositifs de labellisation : Labels Jeunes FFF CA, Féminines et Futsal, à l'ensemble des clubs du département souhaitant s'inscrire dans cette démarche de structuration.

Lundi 18 Novembre 2024 à 19h00 en distanciel

En effet, le format retenu, suite aux réponses apportées par les clubs ayant participés au sondage est la Visioconférence.

Pour accéder à la réunion en distanciel, nous vous invitons donc à cliquer sur le lien suivant : **Présentation des Dispositifs Labels FFF CA**

Et en attendant, nous vous rappelons que La campagne 2024/2025 des Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal est ouverte. Nous vous invitons à évaluer votre niveau de structuration actuel, en complétant les formulaires d'autodiagnostic associés à chaque dispositif, via footclub.

Et pour plus de détail sur la procédure, n'hésitez pas à <u>consulter la vidéo</u> <u>suivante : cliquez-ici.</u>

Pour rappel, la date limite de candidatures aux différents dispositifs Labels Jeunes FFF Crédit Agricole, Féminines & Futsal est fixée au :

15 Décembre 2024!

La Commission Départementale des Labels, Les Conseillers Techniques Départementaux D.A.P.

<u>Contact</u>: Département Technique : 01 80 92 80 30 - Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

CARTON BLANC RAPPELS

- Le carton blanc est une exclusion temporaire de 10 minutes qui s'applique sur les rencontres de Championnats et les Coupes à 11 des U14 aux Seniors (DAM, CDM, Vétérans, Seniors Féminins, critérium du lundi soir) et dans les critériums et coupes U15F, U18F et Seniors Féminin.
- Il ne s'applique pas sur les rencontres de Futsal et de Football d'Animation.
- Les arbitres ont reçu comme consigne d'appliquer le carton blanc.



Le SDJES78 et le CDOS78 ont le plaisir de vous inviter à un webinaire d'information sur le Pass'Sport

le 14 novembre 2024 de 18h30 à 19h30.

Vous pourrez vous connecter directement via le lien suivant :

https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/252676/creator/49900/hash/4ee75a185966b8b4072cd2956b0ff1f8fdc2cd86





Appel à candidature

Le District des Yvelines de Football recherche un complexe sportif pour accueillir les finales à 11 qui se dérouleront le 1^{er} juin 2025 toute la journée.



Critères requis :

- > 2 à 3 terrains en bon état adaptés pour supporter plusieurs matchs. Si seulement 2 terrains, possibilité d'avoir un espace pour les échauffements des équipes
- > Une tribune pour accueillir les spectateurs.
- > Minimum 8 à 10 vestiaires disponibles pour les équipes et les arbitres.
- > Un grand parking pouvant accueillir des véhicules et potentiellement des cars.

Documents à fournir au DYF:

- > Joindre des photos des installations.
- > Une autorisation au préalable, du propriétaire des terrains.
- > Un cahier des charges détaillé sera envoyé au club retenu et au propriétaire du terrain après décision du DYF.

Visite / Réunion :

Une visite des lieux et une réunion avec le DYF seront organisées en amont de l'évènement pour discuter des modalités et des exigences.

Dates à retenir :

1^{er} juin date des finales à 11.

Nous vous remercions de votre intérêt et attendons vos propositions. Cordialement.

ABRAÏCH Amine

Courriel: ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR

Tél: +33 1 80 92 80 36

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 12/11/24

<u>Présents</u>: MM. P. GUILLEBAUX (CD), J.P. LEDUC (Président), R. PANARIELLO, Mme N. OLLIVIER, M. G. LANDRIOT, MME RUPERT et M. L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

SENIORS

D5-C DU 10/03/2024

27164983 CARRIERES S/SEINE US 2 / BAILLY NOISY SFC 3

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES S/SEINE évoluant en D5-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée :

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne le match suivant :

D5-C DU 01/12/2024

28230605 CARRIERES S/S US 2 / CHAMBOURCY ASM 2

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), le Vendredi 15 Novembre 2024 au plus

tard.

U16

D3B du 29/05/2024 25893420 CLAYES SS/BOIS USM 21 / CHAMBOURCY ASM 21

Transmis de la Commission de Discipline du 17/06/2024 infligeant une suspension de terrain de 2 matches.

La Commission désigne le matche suivant :

D3-B DU 08/12/2024

28253690 LES CLAYES S/BOIS USM 21 / CROISSY US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions) pour le Vendredi 22 Novembre 2024 au plus tard

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2EME RAPPEL AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

SENIORS

D4-A DU 27/10/2024

28220845 OLYMPIQUES MANTES FC 1 / ECQUEVILLY EFC 1

FUTSAL

D1-A DU 19/10/2024

29608734 AS JEUNESSE D'ACHERES 1 / JOUARS-PONT. 1

1ER RAPPEL

SENIORS

D4-B DU 03/11/2024

28222712 BOUGIVAL FOOT 1 / POISSY FC 2

U14

D4-A DU 02/11/2024

28252762 VILLENNES ORGEVAL 23 / AUBERGENVILLE FC 21

FORFAIT GENERAL

SENIORS

D5-C PECQ US LE 2

CDM

D2-A CARRIERES GRESILLONS AS 6

U16

D4-A INTERFOOT 78 21

D4-B

ELANCOURT OSC 22

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D5-C DU 10/11/2024

28230594 PECQ US LE 2

FORFAITS NON AVISES 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-E DU 10/11/2024

29456411 COIGNIERES FC 32

FORFAITS NON AVISES IER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie) Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

CC DU 20/10/2024

29746654 COIGNIERES FC 32

FORFAITS AVISES
3EME FORFAIT

U16

D4-A DU 10/11/2024

29721976 INTERFOOT 78 21

D4-B DU 10/11/2024

29722110 ELANCOURT OSC 22

FORFAITS AVISES
2EME FORFAIT

U14

D4-A DU 09/11/2024

28252783 INTERFOOT 78 21

FORFAITS AVISES IER FORFAIT

CDM

D2-A DU 10/11/2024

29552247 CARRIERES GRESILLONS AS 6

MATCHES REMIS

A JOUER LE 21/12/2024

U15

D1-C

29566194 HOUILLES AC 2 / ETANG ST NOM ES 1

D1-B

29613439 HOUILLES AC 1 / RCC 1

U14

D4-A

28252806 VILLENNES ORGEVAL 23 / ENT. MEZIERES EPONE 21 28252809 BREVAL LONGNES FC 21 / BUCHELOISE AS 21

D4-B

29558068 HOUILLES AC 24 / ECQUEVILLY EFC 21 29558069 VERNEUIL S/SEINE US 22 / TRIEL AC 21

D4-C

29561319 HOUILLES AC 25 / ST GERMAIN EN LAYE 22

D4-E

29561619 GUYANCOURT ES 23 / ELANCOURT OSC 22

D4-F

28283215 ESSARTS LE ROI AGS 21 / VIROFLAY USM 21 28283217 JOUY EN JOSAS US 21 / PERRAY FOOT ES 21 28283220 RAMBOUILLET YVELINES 22 / GUYANCOURT ES 22

A JOUER LE 16/02/2025

VETERANS

D3-A

29531731 ANDRESY F.C. 31 / MONTESSON U.S. 32

D5-C

29770462 AUTEUILLOIS AS 31 / VILLEPREUX FC 22

A JOUER LE 23/02/2025

SENIORS

D4-B

28222768 HOUILLES SO 2 / CHATOU AS 3 28222772 VIROFLAY USM 1 / POISSY FC 2 28222773 VILLENNES ORGEVAL 2 / ACHERES FC 1 **U18**

D3-C

29725621 PLAISIROIS F.O. 22 / MONTIGNY LE BX AS 22

U16

D4-A

29721979 HOUILLES A.C. 23 / GARGENVILLE STADE 21

D4-B

29722062 HOUILLES S.O. 21 / CELLOIS CS 22

D4-C

29722241 JOUY EN JOSAS U.S. 21 / ST CYR AFC 21

MATCHES A PROGRAMMER

U14

D4-A

28252807 LIMAY ALJ 23 / INTERFOOT 78 21

28252808 GARGENVILLE STADE 21 / VINSKY FCM 21

D4-E

29561621 MESNIL ST DENIS ASL 22 / NEAUPHLE-PONT. 21

COURRIERS

517482 VELIZY ASC:

Le club nous informe qu'il est partenaire de la journée Laurette FUGAIN et demande le report des matches du Dimanche 24 novembre 2024 ·

VET D1-A 28230384 VELIZY ASC 31 / MAUREPAS AS 31 VET D5-E 29456420 COIGNIERES FC 32 / VELIZY ASC 33

SEN D2-A 28219109 HOUDANAISE REGION FC 1 / VELIZY ASC 1

SEN D5-D 29552435 VELIZY ASC 2 / BAILLY NOISY SFC 3 SEN D5-E 28230831 ESSARTS LE ROI AGS 2 / VELIZY ASC 3

La Commission a donné son accord sous réserve de la fourniture d'un justificatif avant le lundi 18/11 à 12h.

518355 ACHERES FC:

Le club nous informe d'un match de gala avec le Variété Football Club le 14/12/2024 et demande le reports des matches.

La Commission confirme la bonne réception du document et donne son accord.

537683 HARDRICOURT US:

Le club nous informe de l'organisation du « ChocoTrail » le 08/12/24 qui impose la fermeture du stade et demande le reports des matches SEN D1. SEN D5-A et U18 D2-A.

La Commission confirme la bonne réception du document et donne son accord.

Les matches seront reprogrammés ultérieurement.

517404 ST ARNOULT 78 FC

Demande de St Arnoult pour jouer les matches U16 D3-C à 12H30 au lieu de 13H sur les dates suivantes, en raison de l'occupation du terrain:

17/11/24,

01/12/24

15/12/24

19/01/2025

La Commission donne son accord.

528461 MESNIL LE ROI AS

Demande du club pour inverser certaines rencontres en VET D5-B.

Les demandes seront traitées ultérieurement.

664930 ASSOCIATION JEUNE ESPOIR MANTAISE

Courrier du club demandant à jouer hors championnat U15

À l'heure actuelle, le nombre de licences étant insuffisant, la Commission pourra étudier votre demande lorsqu'il y aura assez de licences et vous demande de contacter la Lique pour valider celles qui ont été saisies.

517863 VAUXOISE ES

Courrier du club nous informant de 2 matches de l'équipe Séniors D4-B le 22/12/2024.

La Commission dit match suivant reporté à une date ultérieure : 28222706 VAUXOISE ES 2 / CHATOU AS 3.

DEMANDES

SENIORS

D3-B DU 22/12/2024

28219495 CROISSY US 1 / FEUCHEROLLES USA 1

Demande de CROISSY pour inverser ce match car les installations sont fermées (document de la mairie reçu).

La Commission est en attente de l'accord de FEUCHEROLLES.

D4-B DU 17/11/2024

28222771 CARRIERES GRESILLONS 2 / BOUGIVAL FOOT 1
Demande de CARRIERES GRESILLONS pour reporter ce match au dimanche 12/01/25 car le terrain est occupé par les SENIORS A en Coupe des Yvelines.

Accord écrit de BOUGIVAL.

Les 2 équipes n'étant plus en Coupe (le 12/01 est réservé pour les 1/8èmes), la Commission donne son accord.

D5-D DU 01/12/2024

29552439 CROISSY US 2 / HOUILLES SO 3

Demande de CROISSY pour inverser les rencontres aller/retour du 01/12/24 et 15/03/25.

La Commission est en attente de l'accord écrit de HOUILLES SO.

SENIORS F À 11

D1-A DU 16/11/2024

29562081 ENT. YVELINES SUD 2 / MAURECOURT FC 1

Demande de MAURECOURT pour inverser les matchs aller/retour. La Commission est en attente de l'accord écrit de ENT. Yvelines

Sud avant Vendredi 15/11 à 12H.

VETERANS

D4-A DU 17/11/2024

28248443 LFCM 31 / TRIEL AC 32

Demande de LFCM pour inverser la rencontre car les installations de la Butte verte sont fermées par la GPSEO.

Refus de TRIEL car leurs installations ne peuvent accueillir un match supplémentaire.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D4-A DU 01/12/2024

28248454 LFCM 31 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

Demande de LFCM pour inverser la rencontre car la GPSEO les a informé de l'occupation du terrain.

La Commission est en attente de l'accord écrit des BOUGAINVILLEES.

U18

D2-B DU 17/11/2024

28251701 BOUGIVAL FOOT 21 / FCFF 21

Demande de BOUGIVAL pour décaler le match à 15h car leur éducateur n'est pas disponible à 13h.

Le motif n'étant pas valable, la Commission est en attente de l'accord écrit de FCFF avant Vendredi 15/11 à 12h.

D3-B DU 17/11/2024

29717407 CHATOU AS 21 / BOUGIVAL FOOT 22

Demande de CHATOU pour avancer le match de 13h30 (horaire dérogatoire annuel) à 11h30, car le terrain synthétique est déjà occupé par les U16 D2 à 13h30 et par la CC SEN à 15h30.

Refus de BOUGIVAL car leur éducateur n'est pas disponible à cet

La Commission dit match à jouer le 12/01/2025 à 15H.

U16

D2-B DU 17/11/2024

28253443 CHATOU AS 21 / CELLOIS CS 21

Demande de CHATOU pour avancer le match de 13h30 (horaire dérogatoire annuel) à 11h30, car le terrain synthétique est déjà occupé par les U18 D3 à 13h30 et par la CC SEN à 15h30.

La Commission maintient l'horaire de 13H30 le 17/11.

U14

D3-B DU 16/11/2024

28283595 CARRIERES GRESILLONS 21 / HOUILLES AC 23

Demande de HOUILLES AC pour reporter la rencontre au dimanche 21/12, en raison de la réception du match de Coupe de France.

Accord écrit de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission donne son accord.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

SENIORS

D2-A DU 10/11/2024

28219100 NEAUPHLE-PONT. 2 / CHANTELOUP LES V. US 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U18

D2-A DU 03/11/2024

28251606 AUBERGENVILLE F.C 21 / A.S. BUCHELOISE 21

Pris note du rapport de BUCHELOISE.

La Commission demande à AUBERGENVILLE de confirmer la non présentation de tablette pour réaliser la FMI.

D3-A du 10/11/2024

29717240 CHAMBOURCY ASM 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21

Pris note du rapport de CHAMBOURCY.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D1-A DU 09/11/2024 28215789 VERSAILLES 78 FC 23 / VERNEUIL S/SEINE US 21 Pris note du rapport de l'arbitre officiel. Verneuil n'ayant pas de compte pour réaliser la FMI, la Commission sanctionne l'équipe de VERNEUIL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-A DU 02/11/2024

28252762 VILLENNES ORGEVAL 23 / AUBERGENVILLE F.C 21

Pris note du rapport de VILLENNES ORGEVAL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

45 ANS

45 ANS-B DU 08/11/2024

29917110 ENT. MEULAN / ASFG 1 / JUZIERS F.C. 1

Pris note du rapport de MEULAN.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

U16

D2-A DU 20/10/2024

28253343 CARRIERES GRESILLONS 21 / MARLY LE ROI U.S. 21

Pris note du rapport de MARLY LE ROI.

RAPPEL: La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D4-E DU 02/11/2024

29561591 VALLEE 78 F.C. 22 / VOISINS F.C. 22

Pris note du rapport de VOISINS.

La Commission demande à VALLEE 78 <u>un rapport détaillé</u> sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 07/11/2024

Présents:

MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice président), DELESCHAUX Alain (secrétaire), Mme TECHER Isabelle, MM.CORNUAULT Jean-Claude, GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, MOLLER Didier, LAUBY Henri-Claude

Excusés: MM. DUPONT Jean-François (CD), MIRA Kamel.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL DE LA COMMISSION

- *EVOCATION: Article 187.2 des Règlements Généraux repris à l'article 40.15 du Règlement Sportif du DYF
- Cas d'évocation possibles par la Commission Compétente :
- participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match -inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club
- -acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- -inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert
- -infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FédérationFrançaise de Football qui prévoit qu'est passible des sanctions prévues à l'article4 du Règlement Disciplinaire, tout assujetti au sens dudit Règlement qui a fraudé ou tenté de frauder, notamment sur l'identité d'un joueur, dissimulé ou omis une information, produit un faux ou fait une fausse déclaration

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D2B du 03/11/2024

28219226 CARRIERES GRESILLONS AS 1 / VALLEE 78 FC 1

Réclamation de VALLEE 78 FC 1 portant sur la participation de joueurs mutés de CARRIERES GRESILLONS AS 1, au-delà de ce qui est permis par les règlements.

La Commission transmet à CARRIERES GRESILLONS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour la réunion du 14/11/2024 à 12h00.

D4B du 03/11/2024 28222712 BOUGIVAL FOOT 1 / POISSY FC 2

Demande d'évocation de BOUGIVAL FOOT 1 relative à l'éventuelle participation du joueur KADHRE DIOP Abdou, licence 2546318435 de POISSY FC 2.

La Commission dit : la licence ayant été enregistrée le 17/09/2024, le joueur était qualifié à la date du match.

Pour la seconde partie de la demande d'évocation, la Commission transmet à la Commission Départementale de Discipline.

U16

D3B du 06/10/2024 28253663 SARTROUVILLE ES 22 / FOURQUEUX AS 21

Demande d'évocation de FOURQUEUX AS 21.

La Commission transmet à la Commission Départementale de Discipline.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D3B du 29/09/2024

28219536 MAISONS LAFFITTE FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

Réclamation de MAISONS LAFFITTE FC 1, en date du 28/10/2024, portant sur la participation de joueurs mutés de JOUY EN JOSAS US 1, club en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

Au regard de l'article 30.13 du Règlement Sportif du DYF, une réclamation doit être formulée dans les 48 heures ouvrables suivant le match.

En conséquence, la Commission dit : Réclamation irrecevable

Débit : 43.50€ à MAISONS LAFFITTE FC

<u>Motif</u>: droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

La Commission apporte les précisions suivantes :

- Voir ci-dessus les cas possibles d'évocation.
- -En tout état de cause, le club de JOUY EN JOSAS n'est pas en infraction avec l'article 47 du Statut de l'arbitrage, voir PV de la dite Commission du 16/06/2024.

28219484 du 20/10/2024 VOISINS FC 2 / JOUY EN JOSAS US 1

Demande d'évocation de VOISINS FC 2, portant sur la participation de joueurs mutés de JOUY EN JOSAS US 1, club en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

Réponse de JOUY EN JOSAS US, remerciements.

Ne s'agissant pas d'une contestation pouvant faire l'objet d'une évocation, la Commission instruit une réclamation.

Retenant qu'à la consultation du PV de la Commission du Statut de l'arbitrage en date du 16/06/2024, le club de JOUY EN JOSAS US n'est pas en infraction.

Depuis la saison 2023/24, le club de JOUY EN JOSAS US dispose de 2 arbitres rattachés au club, (MM. HOAREAU Pierre et IAMRANENE Anthony)

En conséquence, la Commission dit : Réclamation recevable mais non fondée

Débit : 43.50€ à VOISINS FC

<u>Motif:</u> droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D4B du 29/09/2024

28222762 POISSY FC 2 / CARRIERES GRESILLONS AS 2

Demande d'évocation de POISSY FC 2, en date du 25/10/2024, portant sur la participation du joueur CHAABAN Hicham licence 2544547562 de CARRIERES GRESILLONS AS 2, susceptible d'être suspendu.

Sans réponse de CARRIERES GRESILLONS.

Retenant que le joueur **CHAABAN Hicham licence 2544547562 de CARRIERES GRESILLONS AS 2** a été suspendu 1 match ferme à partir du 10/06/2024 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 04/06/2024 pour 2^{ème} récidive d'avertissement.

Constatant que le joueur CHAABAN Hicham licence 2544547562 de CARRIERES GRESILLONS AS 2 a disputé le match 28222758 du 22/09/2024 CARRIERES GRESILLONS AS 2 / ACHERES FC 1, sans qu'il ait purgé sa suspension, puisque l'équipe CARRIERES GRESILLONS AS 2 n'a pas disputé de match entre le 10/06/2024 et le 22/09/2024

En application de l'article 147 des Règlements Généraux qui précise : Point 2 « L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

La Commission dit que ce match étant homologué, il ne lui est pas possible de revenir sur le résultat.

Constatant que le joueur CHAABAN Hicham licence 2544547562 de CARRIERES GRESILLONS AS 2 a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux:

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit : Evocation recevable et fondée.

En conséquence la Commission dit :

Match 28222762 du 29/09/2024 POISSY FC 2 / CARRIERES GRESILLONS AS 2

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à CARRIERES GRESILLONS AS 2 pour en attribuer le gain à POISSY FC 2 (3 points, 0 but).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur CHAABAN Hicham licence 2544547562 de CARRIERES GRESILLONS AS 2 est suspendu 1 match ferme à partir du 11/11/2024.

Débit : 43,50€ à CARRIERES GRESILLONS AS

<u>Motif</u>: droit d''évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à CARRIERES GRESILLONS

<u>Motif</u>: inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

VETERANS

D5C du 06/10/2024 29770462 AUTEUILLOIS AS 31 / VILLEPREUX FC 32

Dossier transmis par la Commission de Discipline. Le match a été arrêté définitivement à la 48^{ième} minute suite à la grave blessure d'un joueur de VILLEPREUX FC 32

Après réception des rapports demandés à :

M. l'arbitre bénévole d'Auteuillois AS

M. le capitaine d'Auteuillois AS 31

En complément des rapports de VILLEPREUX FC 32

La Commission dit : Match à jouer

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 12 novembre 2024

<u>Présents</u>: M. Thierry BOKOBZA (Président), MM., Thierry COLOMBO, Stéphane PILMONT, Laurent PATRIGEON, Tony GABIER, Michel LOUVEL, Mme Monique ELISABETH,

<u>Absents excusés</u>: MM. Luis PEDRO GOMES, Adrien BARROIS, Jean-Eric INACIO, BOIVIN, Michel LOUVEL, Mme GRIVOT, Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

ACHERES FO

Demande du club pour reporter/annuler toutes les rencontres le 14/12, en raison de l'organisation d'un match avec le Variété club de France à cette date.

Pris note du justificatif fourni, la Commission annule les rencontres prévues à cette date.

CLAIREFONTAINE EN YVELINES

Le club nous rappelle qu'il ne peut toujours pas accueillir de rencontres sur ses installations, faute d'homologation de son terrain.

La Commission prend note et vous demande de vous mettre d'accord chaque semaine avec vos adversaires pour inverser votre rencontre.

CATEGORIE U6-U7 PLATEAUX U6

La Commission organisera 3 plateaux spécifiques U6 en 2025. En parallèle des plateaux U6/U7 prévues aux mêmes dates. Un formulaire d'inscription va vous être envoyée prochainement afin de vous inscrire.

PLATEAUX U7

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en cliquant ici.

BUCHELOISE AS

Le club s'est rendu compte qu'il s'était trompé dans l'inscription de ses équipes et n'a pas coché de date de participation.

La Commission prend note et vous affectera sur les plateaux.

ROSNY CSM

Le club nous rappelle qu'il ne faut pas le désigner recevant sur les plateaux sur la période d'hiver, en raison de l'état de ses terrains. La Commission prend note, plateau à jouer à PORCHEVILLE, le club ayant donné son accord.

VALLEE 78 FC

Le club nous rappelle qu'il ne faut pas le désigner recevant sur les plateaux sur la période d'hiver, en raison de l'état de ses terrains.

La Commission prend note, plateau à jouer à ABLIS FC SUD.

BONNIERES FRENEUSE FC

Accord du club d'ECQUEVILLY EFC pour accueillir ce plateau.

La Commission prend note et donne son accord à titre exceptionnel pour le changement du plateau U6-U7 et rappelle que l'horaire dérogatoire pour les U10-U11 est 12h30.

PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux de la saison en cliquant ici. CLAYES S/BOIS USM

Le club s'est rendu compte qu'il avait 4 équipes inscrites en trop sur les plateaux classiques.

La Commission prend note.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

2 équipes du 09/11/24

29930316 : MAULOISE US 1 / VILLEPREUX FC 1

Courrier du club de VILLEPREUX FC.

La Commission prend note et demande un rapport au club de MAULOISE US pour le lundi 18 novembre 2024 12h00 au plus tard.

La Commission a procédé à la vérification des licenciés de chaque club engagé sur le dispositif. Voici l'état des anomalies relevées et des conséquences sur les rencontres à venir :

¤ FONTENAY ST PÈRE : 2 équipes : 12 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

¤ GARGENVILLE STADE : 3 équipes : 26 licenciés. Situation régularisée.

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

¤ MANTES USC : 2 équipes : 18 licences. : Situation régularisée. Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

¤ MANTES VIVONS FOOT : 2 équipes : 10 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11. Remerciements des explications.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U11

PECQ US

Le club nous informe que son référent U10 est inversé avec celui des U13.

La Commission prend note.

Point sur les dérogations accordées en début de saison concernant l'encadrement :

<u> 110</u>

□ CHANTELOUP US : Encadrant inscrit mais certification non validée. De nouveau inscrit pour une prochaine certification.

La Commission laisse jusqu'à la fin de l'année civile pour que la personne obtienne sa certification.

¤ VERNEUIL ENTENTE : Encadrant certifié. Situation régularisée.

U11

CELLOIS CS : Pris note que le club mettra un éducateur diplômé en attenant que son référent soit certifié.

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10-U11

Retrouvez les plateaux des Challenges Jour de Coupe U10-U11 en cliquant ici.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM DEPARTEMENTAL

La Commission a procédé à la vérification des licenciés de chaque club engagé sur le dispositif. Voici l'état des anomalies relevées et des conséquences sur les rencontres à venir :

¤ COIGNIERES FC : 2 équipes : 13 licenciés : L'équipe 2 est forfait pour le 16/11

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

 $\tt m$ FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes : 16 licenciés : Situation régularisée.

Amende : 20€ - non production d'un rapport demandé

Demande de dérogation annuelle accordée par la Commission

TRIEL AC: 14h00

VILLEPREUX FC 1: 14h00

VILLENNES ORGEVAL FC

Demande du club pour une dérogation à 12h30 de ses rencontres U12/U13 en raison des problèmes d'alternances relevées avec la diffusion des calendriers.

Compte tenu du motif, et de l'horaire dérogatoire de 12h30, la Commission donne son accord. Merci de prévenir vos adversaires malgré tout.

ACHERES FC

Demande du club pour supprimer sa 2ème série d'équipes par année d'âge, en raison d'un effectif qui ne lui permettra pas de tenir la saison. Il demande la possibilité d'intégrer le sans distinction à 1 équipe.

La Commission prend note et désigne l'équipe par année U12 forfait général. En effet, faute de place disponible sur le Critérium sans distinction d'âge, la Commission laisse l'équipe U13 du critérium par année pour vous permettre de continuer à jouer.

CRITERIUMS ESPOIRS

PECQ US

Le club nous informe que son référent U10 est inversé avec celui des U13.

La Commission prend note.

Point sur les dérogations accordées en début de saison concernant l'encadrement :

U12

m MONTESSON US: Encadrant non inscrit en certification

La Commission informe le club que l'encadrant déclaré ne peut être le référent d'équipe et demande à ce qu'un changement soit fait pour les rencontres dès le 16 novembre.

Amende : 20€ non production d'un rapport demandé.

U13

BONNIERES FRE: Encadrant inscrit mais certification non validée.

La Commission informe le club que l'encadrant déclaré ne peut

La Commission informe le club que l'encadrant déclaré ne peut être le référent d'équipe et demande à ce qu'un changement soit fait pour les rencontres dès le 16 novembre.

Amende : 20€ non production d'un rapport demandé.

¤ RAMBOUILLET FC : Encadrant certifié. Situation régularisée.

FESTIVAL FOOT

Pour consulter les résultats de la 1ère journée : **cliquez ici.** Les plateaux de la prochaine journée du 23 novembre seront publiés d'ici la fin de semaine.

Anomalies relevées après étude des feuilles de plateaux

N°72: PORT MARLY CS 1 & 2, CONFLANS FC 1 2

Le club de CONFLANS FC conteste qu'il soit pénalisé et donne les scores manquants en évoquant un dysfonctionnement de format du plateau.

La commission prend note et rappelle à tous les clubs qu'il est inscrit dans le règlement qu'il faut respecter scrupuleusement le format du plateau établi par la Commission et de prendre une photo de la fiche récapitulative des scores pour les clubs visiteurs.

Ceci étant, la Commission prend note des scores fournis par le club de CONFLANS FC et déclare PORT MARLY CS forfait sur les 2 rencontres non effectuées.

N°66: LAINVILLOIS FC 1 & 2, PLAISIROIS FO 1 & 2

Rectification des scores de la part de LAINVILLOIS FC, confirmé par PLAISIROIS FO.

La Commission prend note du rectificatif fourni.

N°33: GARGENVILLE STADE 1 & 2, MAISONS LAFFITTE FC 3 & 4 La Commission prend note du rectificatif fourni par MAISONS LAFFITTE FC.

Erratum YF 1821

¤ Retrait de points : -2 pts par équipe

N°26: TRIEL AC 1 & 2

N°32 : BOUAFLE FLINS ES 1 & 2

Ces équipes ayant subi des forfaits indépendants de leur volonté, la Commission ne les impacte pas de pénalités.

ABSENCE EXCUSEE A PLATEAUX

U8/U9 ESPOIRS

Amende: 5€ par équipe (Annexe 2 RS DYF) Plateaux du 09/11/24

TRAPPES ES: 4 équipes

Compte tenu que VILLENNES ORGEVAL n'a été prévenu que le vendredi après-midi, veille de plateau.

FORFAIT AVISE

U10-U11

1er forfait : 13€ (Annexe 2 RS DYF) Rencontres du 09/11/24

29930396 : JOUY EN JOSAS AS 1 29930468 : JOUY EN JOSAS AS 2

FEUILLE DE PLATEAU MANQUANTE

CHALLENGE AUTOMNE U11

Erratum : Annulation amende YF 1820 Plateaux du 12/10/24

FCQUEVILLY FFC

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du mardi 12 novembre 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JOURNÉE DU FOOT FÉMININ

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour la Journée du Football Féminin qui aura lieu samedi 7 juin 2025.

TOUTES FOOT

La Commission est à la recherche d'un site d'accueil pour l'opération TOUTES FOOT qui aura lieu samedi 26 avril 2025.

COUPES DES YVELINES FUTSAL

Les engagements sont ouverts jusqu'au 15 octobre 2024. La Commission recherche des gymnases pour l'organisation de ces coupes. Vous pouvez retrouver les inscriptions en cliquant ici.

Voici les dates prévisionnelles :

U15F: 1er mars 2025
U13F: 15 février 2025
U11F: 18 janvier 2025
Fillofoot: 11 janvier 2025
Finales: 11 mai 2025

FILLOFOOT

Les plateaux du 16/11/2024 sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FOOT A 5

Les plateaux U11F du 23/11/2024 sont en ligne dans le module Foot Animation et Loisir.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

amende et match perdu par pénalité au club recevant

U15 F A 8

29726923 Versailles Jussieu - Elancourt OSC 2

U13 F A 8

29727004 Poissy FC 1 - Chanteloup les Vignes US

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres de 12/10/2024 amende de 20€ au club recevant

29727004 29727007 29727034 29727035 Poissy Fc - Chanteloup Les V. Us Conflans F.C. - Carrieres Gresillons

Poissy Fc - Voisins F.C.

Versailles Jussieu - Mureaux O.F.C.

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

CRITERIUM SENIORS F A 8

548862 ANDRESY FC

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).
- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.
- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.
 - En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité ((annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
 - La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistante doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI. L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

COUPE DES YVELINES

SENIORS F A 8

Tirage du 04 novembre 2024

Depuis le tirage du 4 novembre 2024, la Commission a pris connaissance du forfait général du FC ANDRESY, la commission annule donc le dernier match tiré au sort : FCF PORTES ILE DE FRANCE 1 - PECQ US 1.

Ces deux équipes sont exemptées de ce tour.

Rencontres à jouer le 30 novembre 2024 :

VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1 GARGENVILLE STADE 1 / ES GUYANCOURT 1 BEYNES FC 1 / MESNIL SAINT DENIS ASL 1 PLATEAU DE BREVAL LOGNES FC 1 / SARTROUVILLE ES 1

Exempts:

MAGNY 78 FC 1 VOISINS FC 2 PECQ US 1 FCF PORTES ILE DE FRANCE 1

FESTIVAL FOOT U13F

Tirage du 04 novembre 2024

Plateaux à jouer le 23 novembre 2024 :

La première équipe citée reçoit le plateau

- CARRIERES SUR SEINE US 1 / FCF PORTES ILE FRANCE 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 2
- NEAUPHLE PONCHARTRAIN RC 1 / PLAISIR FO 1 / MANTOIS 78 FC 1
- CHESNAY 78 FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1 / ES GUYANCOURT 1
- CS ROSNY SUR SEINE FOOTBAL 1 / HARDRICOURT US 1 / CONFLANS FC 1
- VERSAILLES JUSSIEU 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / FC FONTENAY LE FLEURY 1
- POISSY FC 3 / PSG FC 2 / CARRIERES SUR SEINE US 2
- VOISINS FC 3 / POISSY FC 2 / VOISINS FC 1
- RAMBOUILLET YVELINES 2 / PSG FC 1 / POISSY FC 1
- MUREAUX OFC 1 / ELANCOURT OSC 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1
- CARRIERES GRESILLONS 1 / MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 / TRIEL AC 1
- MONTESSON US 1 / TRAPPES ES 1 / CLAYES SOUS BOIS USM 1 - BAILLY NOISY FSC 1 / SARTROUVILLE ES 1 / VERSAILLES 78 FC 1
- RAMBOUILLET YVELINES 1 / VOISINS FC 2 / MUREAUX OFC 2
- TRAPPES ES 2 / VERNEUIL SUR SEINE US 1 / MARLY ETANG 1

JOUR DE COUPE UIIF

Plateaux à jouer le 23 novembre 2024 : Disponible dans le module FAL

CHALLENGE UIIF

Tirage du premier tour du challenge : 13 Janvier 2025 Plateaux à jouer le 08 février 2025

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 08/11/2024

<u>Présents</u>: MM. JOUBERT L. (Président), MORISSET T. (Vice président), NOBLET C., DE SOUSA C., CISSE M.(visio), LEDUC J-P (CD), PANARIELLO R., RUBANYJM., TEXIER N. (Technique),

<u>Excusés</u>: MM. IMBERT JP., GUILLEBAUX P., PAINDEPICE L., BERC F., MESTARI A.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé Non Avisé Forfait en cours de plateau 100,00 € 150,00 € 200,00 €

PLATEAU DE QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U12

Samedi 15 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux Rue Louis Phélypeaux 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00 Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

POULE B

ANDRESY FC 1 CARRIERES GRES. 2 VERNEUIL US 1

ANDRESY FC 2 CARRIERES GRES. 1 VERNEUIL US 2 CBPS POISSY FC

Dimanche 23 Février 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports Rue de la Beauce 78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00 Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

POULE B

MONTFORT/USY 1 PLAISIROIS FO 2 ST GERMAIN FC 1 BUC FOOTBALL AO MONTFORT/USY 2 PLAISIROIS FO 1 ST GERMAIN FC 2 MESNIL ST DENIS ASL Samedi 1 Mars 2025

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet Rue Charles Tellier 78520 LIMAY

RESPONSABLE: A déterminer

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00 Buvette et restauration sur place

POULE A

POULE B

LIMAY ALJ 1

MANTOIS 78 FC 2

REVES D'ENFANCE 1

AUBERGENVILLE FC 2

LIMAY ALJ 2

MANTOIS 78 FC 1

REVES D'ENFANCE 2

AUBERGENVILLE FC 2

Dimanche 13 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U13

Dimanche 22 Décembre 2024

PLATEAU DE BUC

Gymnase Simone Veil 278 Ave Morane Saulnier 78530 BUC

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00 buvette et restauration sur place ???

POULE A

POULE B

BUC FOOTBALL AO CARRIERES GRES. 1 PLAISIROIS FO 2 MESNIL ST DENISASL 1 VILLIERS LE MAHIEU AS CARRIERES GRES. 2 PLAISIROIS FO 1 MESNIL ST DENIS ASL 2 Samedi 22 Février 2025

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports Rue de la Beauce 78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 16H00 Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

POULE B

REVES D'ENFANCE 1 VERNEUIL US 2 ASJ ACHERES POISSY FC REVES D'ENFANCE 2 VERNEUIL US 1 ANDRESY FC CARRIERES SUR SEINE

Samedi 26 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U14

Samedi 4 Janvier 2025

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles 21 Ave des Motelles 78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 18H00 Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

POULE B

ECQUEVILLY EFC 1 AUBERGENVILLE FC 2 VERNEUIL US 1 REVES D'ENFANCE 2 LIMAY ALJ 1 BREVAL LONGNES ECQUEVILLY EFC 2 AUBERGENVILLE FC 1 VERNEUIL US 2 REVES D'ENFANCE 1 LIMAY ALJ 2 VILLIERS LE MAHIEU

YVELINES FOOT N° 1822 Mercredi 13 novembre 2024

Samedi 1 Février 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence Rue St Honoré 78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE UNIQUE

CARRIERES GRESILLON 1
CARRIERES GRESILLON 2
POISSY FC
ST GERMAIN FC 1
ST GERMAIN FC 2

Dimanche 2 Février 2025

PLATEAU DE CARRIERES SOUS POISSY

Gymnase de Provence Rue St Honoré 78955 CARRIERES SOUS POISSY

RESPONSABLE : Abdel MESTARI Tél: 06 84 64 32 40

HORAIRE DU PLATEAU 12H30 à 18H00

POULE UNIQUE

ASJ ACHERES
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
PLAISIROIS FO 1
PLAISIROIS FO 2
CBPS

Dimanche 2 Février 2025

PLATEAU DE BOIS D'ARCY

Gymnase Colette Besson 7 Rue Etienne Jules Marais 78390 BOIS d'ARCY

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 13H00 à 18H00

POULE UNIQUE

VOISINS FC ST CYR AFC 1 ST CYR AFC 2 ELANCOURT OSC 1 ELANCOURT OSC 2

Samedi 19 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

U16

Dimanche 5 Janvier 2025

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles 21 Ave des Motelles 78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00 Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1 AUBERGENVILLE FC 2 POISSY FC 1 CARRIERES / SEINE 2 POULE B LIMAY ALJ 2 AUBERGENVILLE FC 1 POISSY FC 2 CARRIERES / SEINE 1

Dimanche 16 Février 2025

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux Rue Louis Phélypeaux 78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00 Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE

MONTIGNY LE BX 1
MONTIGNY LE BX 2
FONTENAY FC 1
FONTENAY FC 2
ST CYR AFC 1
ST CYR AFC 2
ASJ ACHERES

Samedi 22 Février 2025

PLATEAU DE VERNOUILLET

Gymnase Philippe de Dieuleveult Route de Chapet 78540 VERNOUILLET

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00 buvette et restauration sur place ????

POULE A

VERNEUIL US 1 CARRIERES Gres. 2 ST GERMAIN FC 1 BREVAL POULE B VERNEUIL US 2 CARRIERES Gres. 2 ST GERMAIN FC 2 MANTOIS 78 FC

Dimanche 20 Avril 2025

PLATEAU 1/2 FINALE

CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Ces 2 critériums commenceront le weekend des 16 & 17 Novembre.

NOUVELLES PRATIQUES

17 Novembre 2024

TOURNOI WALKING FOOTBALL

Stade SIBANO Ave des Moulineaux 78590 NOISY LE ROI

HORAIRE DU TOURNOI 9H00 à 13H00

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 12/11/2024

EXTRAIT DU PV DE LIGUE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENTS

<u>VERNEUIL-SUR-SEINE – STADE MATTEO GUENDOUZI 1 – NNI</u> 786420101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 27/02/2024. Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 21/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 18/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de masse
- Attestation Administrative de Capacité
- Plan des tribunes
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite

La Commission a constaté les non-conformités mineures suivantes :

- Boitiers électriques de dérivation dans deux vestiaires non isolés
- Retirer le banc non fixé à côté du banc de touche.
- Revoir la hauteur des Buts (2.38m et 2.39m au lieu de 2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034, sous réserve de la levée des non-conformités mineures.

ROSNY-SUR-SEINE – STADE ROLAND LEDUC N°1– NNI 785310101 Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2023.

Installation visitée par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 25/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 24/10/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan de l'aire de ieu :
- Plan des vestiaires ;
- Arrêté d'Ouverture au Public ;

La Commission a constaté les non-conformités mineures suivantes :

- prévoir un tracé du terrain de 10cm de largeur
- revoir la hauteur des Buts (2.42m et 2.43m au lieu de 2.44m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034, sous réserve de la levée des non-conformités.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

TRAPPES - STADE GRAVAUD N°2 - NNI 786210202

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2024 Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/11/2024. La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy): 171 Lux
- U1h (EhMin/EhMax): 0.46
- U2h Ùniformité (EhMin/EhMoy) : 0.62

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.

HOUILLES - STADE MAURICE BAQUET N°2 - NNI 783110102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 22/11/2024 Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 05/11/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 25/10/2024. Au regard des éléments transmis :

- -Type de sources : IM
- Éclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 111 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.09
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy): 0.22

La CRTIS ne peut pas classer cet éclairage, le rapport uniformité EhMin/EhMoy (U2h) étant inférieur à 0,4

COMITE DE DIRECTION DU 15 OCTOBRE 2024

Président de séance : Brice PARINET

Secrétaire de séance : Jean-François DUPONT (Secrétaire

Général)

Présents : Florent BAUDOIN, Dorette ELANGUE,

Chrystel FERRY, Pierre GUILLEBAUX, Jean-Éric INACIO, Jean-Pierre LEDUC, Jean-Jacques LENAFF, Thierry MOURAUX, Ali SAHALI, Sandrine SANCHEZ, Victor SIMON

et Valérie TARDIVEL.

Absents excusés: David REMISSE (C.T.D. P.P.F.), Frédéric

LECLERC, Pascal MAILLE et Marc MALOISEL

Assistent: Thomas DELASSUS (Président de la C.D.A.),

William MARISSSAL, (Directeur Général du

District

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DU 3/9

Le procès-verbal du Comité de Direction en date du 3 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. INFORMATION DU PRESIDENT

I. Assemblée générale élective de la Lique

Brice PARINET revient sur le déroulement de la dernière assemblée générale élective de la Ligue de Paris-Île-de-France de Football. Monsieur Jamel Sandjak y a été réélu président de la Ligue avec 50.51% des voix. Le Comité de direction lui adresse ses chaleureuses félicitations

Par ailleurs, le Comité de direction est informé qu'un potentiel recours pourrait être adressé par la liste adverse au C.N.O.S.F.

II. Situation de l'AS JEUNESSE D'ACHERES

Le Président revient sur les incidents relatifs à l'exclusion des championnats des équipes U14, U16 et seniors de l'AS JEUNESSE D'ACHERES et sur la médiation qu'il a réalisé entre ce Club et la mairie d'Achères. Celle-ci n'ayant pas été concluante.

III. Incidents de début de saison

Brice PARINET rapporte l'ensemble des incidents ayant marqué le début de saison.

Depuis la reprise de nos compétitions, des incidents d'une grande gravité ont entaché notre sport de la plus triste des manières. Entre une agression caractérisée, sur un parking et à l'issue d'une rencontre, de joueurs qui n'avaient pour seul tort que celui d'être des adversaires et celle d'un arbitre officiel du District sur un terrain de football, la violence a franchi un cap que nous le District ne saura tolérer.

Sans s'ingérer dans l'ensemble des procédures et instructions en cours et tout en rappelant que les Commissions disciplinaires sont souveraines et indépendantes, le District tient à affirmer la position qui est la sienne :

- Il condamne toute forme de violence avec la fermeté et la force qui s'imposent :
- Il se portera partie civile dans l'ensemble des suites judiciaires qui seront données à ces événements ;
- Il rappelle que les arbitres sont des personnes chargées d'une mission de service public ;
- Il apporte un soutien indéfectible aux joueurs ainsi qu'à l'arbitre agressés.

Un communiqué a été rédigé pour rappeler à tous, que le District ne se dérobera pas devant ces comportements inadmissibles.

3. COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Il est rendu compte au Comité de Direction de la décision par laquelle le Bureau a, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée le 26/06/2024 par le Comité, donné son accord pour l'engagement hors compétition des équipes suivantes :

- Séniors D5 Carrières Grésillons A.S.
- U14 D4 Velizy A.S.C.

Les conditions de mises en place ont été publiées dans l'extrait de décision du Bureau du Comité du 8 octobre 2024 paru dans le journal Yvelines foot n 1819 du 22 octobre 2024

4. LES ENTENTES

William MARISSAL, Directeur général du District, présente l'ensemble des nouvelles ententes aux membres du Comité de Direction.

MEZIERES AJSL & EPONE USBS

U14 D3 – Club support : EPONE USBS U14 D4 – Club support : MEZIERES AJSL

Etant entendu que l'équipe de D4 est une équipe inférieure à l'équipe de D3

U16 D4 – Club support : EPONE USBS U16 D4 – Club support : MEZIERES AJSL

GAMBAIS AS & HOUDANAISE REGION FC

SENIORS D5 - Club support : GAMBAIS AS

HOUDANAISE REGION FC & LA VESGRE AS
U14 D2 – Club support : HOUDANAISE REGION FC

VILLIERS LE MAHIEU AS & AUTEUILLOIS AS

U14 D4 - Club support : VILLIERS LE MAHIEU AS

VELIZY ASC & JOUY EN JOSAS AS

U15 - Club support : VELIZY ASC

RAMBOUILLET FC & ST ARNOULT FC

SENIORS D1F - Club support : RAMBOUILLET FC SENIORS D1F - Club support : RAMBOUILLET FC

Ces différentes ententes sont adoptées à l'unanimité.

5. CNOSF

Brice PARINET revient sur la conciliation qui s'est tenue devant le C.N.O.S.F, en visioconférence, le lundi 14 octobre relative à la demande de M. Moussa NIAKATE.

Ce dernier, licencié du club LA TOILE, a formé une demande de conciliation auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), en vertu des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport, à propos de la sanction disciplinaire qui lui a été infligée, en l'occurrence 8 matchs de suspension ferme de la pratique du Futsal (+ amende de 17 €), ainsi que 8 matchs de suspension ferme de la pratique du Football Libre, à la suite d'une rencontre de D 1 Futsal du 27 mai 2024 qui opposait LA CUATRO à LA TOILE.

Le District des Yvelines, représenté par son président et par M. Guy BEAUBIAT, président de la Commission d'Appel Départementale, a demandé au Conciliateur de bien vouloir :

- Constater l'irrecevabilité de la demande de conciliation formée par M. Moussa NIAKATE,
- A titre subsidiaire, si ladite demande était jugée recevable, proposer au requérant de s'en tenir à la décision de la Commission d'Appel Départementale du District des Yvelines du 13 juin 2024.

Le District est dans l'attente de la proposition de conciliation du C.N.O.S.F.

6. BILAN DE DEBUT DE SAISON

Un bilan des réunions de début de saison est présenté au Comité de Direction :

- Rentrée des présidents de commission
- Rentrées des commissaires par pôle

Le format de ces réunions fera l'objet d'une réflexion pour la saison prochaine, notamment pour les réunions de rentrée des commissaires.

7. BILAN SUR LE SALON DU FOOTBALL YVELINOIS

William MARISSAL dresse le bilan de ce premier salon. Si ce dernier a recueilli du monde, le public visé par le District n'était pas présent.

Il est donc acté qu'un sondage sera envoyé aux Clubs pour savoir à quelle date ceux-ci seraient les plus disponibles et quelles thématiques

ils souhaitent voir aborder. L'objectif étant d'organiser au mieux le prochain salon du Football yvelinois en 2025.

8. POINT SUR LES COMMISSIONS PAR CHAQUE REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE DIRECTION

I. Missions des commissions

Les responsables de pôle présentent chacun leur analyse des missions des commissions du District. Les prérogatives de la commission événementielle et de la commission citoyenneté et éthique sont plus particulièrement étudiées.

II. Mise en place de début de saison

Un bilan est ensuite fait par chaque membre élu sur les commissions du District au sein desquelles il représente Comité de Direction.

Le cas particulier de la Commission technique et de son actuel président est abordé. Ce dernier a fait savoir à plusieurs reprises qu'il souhaitait démissionner de ses fonctions mais le District est toujours en attente d'un courrier officiel.

La parole circule et Ali SAHALI, représentant du Comité de direction au sein de ladite commission fait part de ses efforts pour en convaincre le président de conserver ses fonctions. Brice PARINET contactera une nouvelle fois M. Julien MOULES pour connaître sa position définitive.

9. POINT ET ÉVENTUELLE RÉADAPTATION DE LA NOUVELLE ORGANISATION PAR POLE

Brice PARINET revient sur l'organisation du District dont les commissions sont réparties par pôle de secteur depuis le début de saison.

Il rappelle que les membres du Bureau, responsables de pôle, doivent prendre attache avec les élus représentant le Comité de Direction dans chaque commission pour remonter les sujets de réflexion ou les problématiques de chaque commission. De même, les membres élu doivent remonter de leur propre initiative tout sujet qu'ils jugeraient nécessaires à aborder.

En vue de faire un point d'étape de ce début de mandature, le Président recevra individuellement chaque membre du Comité de Direction pour un entretien.

10. POINT SUR LES ACTIONS DES RÉFÉRENTS DE SECTEUR

Madame Dorette ELANGUE présente un bilan des actions par référent de secteur. La parole circule et il est souligné la nécessité que chaque référent de secteur adopte le même process de communication et mette en place une réunion à destination des Clubs. Les réunions seront programmées dans le cadre d'une réunion de concertation organisée par Madame ELANGUE.

11. ARBITRAGE

Monsieur Victor SIMON, arbitre élu au Comité de Direction, présente ses travaux sur la mise en place d'un label arbitrage. Ce label consistera à mettre en avant les Clubs qui œuvrent au recrutement et à la fidélisation des arbitres sur le territoire yvelinois mais aussi ceux qui réaliseront des actions concrètes visant à promouvoir la fonction d'arbitre. Monsieur Victor SIMON devra revenir avec des proposition précises pour le prochain Comité de Direction.

Thomas DELASSUS, Président de la C.D.A, présente les différentes actions depuis le début de saison.

Il revient sur le Stage de début de saison des arbitres seniors qui s'est tenu le 8 septembre au C.N.F de Clairefontaine en présence de 120 arbitres et de leurs observateurs. La politique technique départementale a été présentée au corps arbitral avec une insistance toute particulière sur le carton blanc. Les arbitres ont également passé leur tests physique et théorique.

Il évoque également sur le stage des jeunes arbitres qui s'est tenu aux Mureaux le 18 septembre en présence d'une trentaine de jeunes arbitres qui ont également réalisé leurs tests physique et théorique. Depuis le début de saison, un rattrapage des tests physique et théorique a été organisé le 2 octobre. Les prochains rattrapages auront lieu le 6 novembre et le 14 décembre.

Il rapporte le déroulé de la réunion Educateurs, capitaines, arbitres qui s'est tenue au siège du District le samedi 14 septembre. M. DELASSUS insiste sur la nécessité de revenir à une formule créant davantage de lien et qui soit moins descendante.

Le président de la C.D.A fait également un point sur les effectifs des licences. Au 15 octobre 2024, le district compte 261 arbitres ce qui représente un taux de renouvellement de 69.41% de nos effectifs. A titre de comparaison, les effectifs à l'échelle de la Ligue ont été renouvelé à 49.88% et ceux à l'échelle fédérale à 76.99%.

Le Comité de Direction insiste sur la nécessité de réunir la C.D.P.A afin qu'elle appelle individuellement chaque arbitre qui n'aurait pas renouvelé sa licence. De même, elle demande aux présidents de Clubs de faire la même démarche, pour s'assurer du renouvellement de licence des arbitres licenciés au sein de leur structure.

Enfin, Thomas DELASSUS présente les modifications apportées au Règlement Intérieur de la C.D.A :

« ANNEXE 5 « MODALITES RELATIVES A LA VALORISATION ET AUX MANQUEMENTS » »

C- Dispositif d'amendes

Cas n°5	Incident ou exclusion non reporté dans les observations d'après-match	20 euros

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

12. TECHNIQUE

Le président du District revient sur les dossiers qu'il a confiés à la Commission technique. D'abord, la création d'un label « éducateurs des Yvelines » qui doit prévoir des formations complémentaires pour les éducateurs yvelinois. Ensuite, la création d'un panel d'observateurs des éducateurs et le recensement de leurs missions sur les terrains de football yvelinois.

Il demande à Ali SAHALI (représentant du Comité de Direction) de porter ces deux dossiers et de prendre attache avec le président de la Commission technique pour leur mise en place.

13. LE CHALLENGE DU JEUNE FUTSALLEUR

Jean-Pierre LEDUC présente le « challenge du jeune futsalleur ».

L'objectif de ce challenge national est de continuer d'élargir l'offre de pratique Futsal, détecter les joueurs à fort potentiel et développer la pratique 3 contre 3 Futsal.

Le calendrier de cette organisation est le suivant :

- 1er Tour au sein des clubs Jusqu'au mois de novembre 2024.
- Tour départemental organisé via la Commission du Football diversifié jusqu'au 12 Janvier 2025
- Tour régional jusqu'au 8-9 mars 2025
- Phase finale 12-13 avril 2025

Le Comité accepte la mise en place de ce challenge sur le territoire des Yvelines

Une réunion de présentation aux clubs aura lieu le mardi 22 octobre 2024

14. LE DISPOSITIF DU SERVICE CIVIQUE EN FAVEUR DES CLUBS

William MARISSAL fait un point d'étape sur le dispositif du service civique en faveur des Clubs.

Le District possède, pour la saison 2024 / 2025, un agrément collectif pour 60 postes de Services Civiques. Deux sont directement mis en place au sein du District.

37 clubs se sont initialement positionnés pour une demande totale de 77 postes.

A ce jour, ce sont 12 clubs Yvelinois qui ont contracté la convention nécessaire avec le District pour bénéficier de ce dispositif, pour un total de 26 postes de Services Civiques. Des rendez-vous restent à réaliser avec 15 clubs, pour 32 postes sachant qu'1 poste est sur la liste d'attente en cas de désistement.

La 1ère réunion des Services Civiques des clubs aura lieu le 18/10.

15. NOMINATION DES COMMISSIONS

Valérie TARDIVEL dresse la liste des nouveaux commissaires à nommer :

- Mme Patricia LEMAIRE : délégué
- M. Salim YAKOUBI: Commission de Discipline de 1^{ère} Instance
- Mme Nicole OLLIVIER : Commission d'Organisation des Compétitions et Commission Citoyenneté et Ethique
- M. Gilles LANDRIOT: Commission d'Organisation des Compétitions
- M. Pascal HANS : Commission du Football Féminin
- M. Thomas BOULANGER: Commission Technique
- M. Paul DRAY, déjà membre de la Commission, nommé viceprésident de la Commission Départementale de Discipline, pour le secteur sud.
- M. Gérard PERAUD, déjà membre de la Commission, nommé vice-président de la Commission Départementale de Discipline, pour le secteur nord.

Brice PARINET rappelle la procédure d'admission des nouveaux commissaires. Pour chaque nouvelle nomination, l'impétrant doit au préalable faire une demande écrite par mail au District : administration@dyf78.fff.fr.

Après avis du Comité de Direction et du président de la Commission, le candidat est reçu par Valérie TARDIVEL pour connaître ses motivations et disponibilités. Pour le cas plus particulier de la Commission technique, pour candidater, un éducateur doit être détenteur à minima du B.E.F. Néanmoins, un titulaire du B.M.F, peut-être admis à titre exceptionnel dans ladite commission sous réserve de l'accord du Bureau du District.

16. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA CDPME

A l'issue d'une réunion à la préfecture de Versailles, regroupant la directrice de Cabinet de Monsieur le Préfet des Yvelines, les représentant du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, la Direction Interdépartementale de la Police Nationale et les Renseignement Territoriaux, il a été acté la nécessité de revoir le fonctionnement de la Commission Départementale de Prévention, de Médiation et d'Education (C.D.P.M.E).

Cette ancienne commission qui est désormais une section de la Commission Citoyenneté et Ethique sera animée par Mme Corinne STEKELORUM. Celle-ci regroupera essentiellement des acteurs de terrain (arbitres, éducateurs, délégués, observateurs, président de Clubs) et un représentant de la Commission de Discipline de 1^{ère} Instance.

Elle devra se réunir dans les meilleurs délais en vue de dresser l'ensemble des matches dits « sensibles » afin d'anticiper au mieux leur tenue avec le concours des pouvoirs publics.

17. PROJET DE RENOVATION DU SIEGE

Jean-Jacques LENAFF présente le projet de rénovation du siège du District. Un accent tout particulier sera mis, dans un premier temps, sur l'espace d'accueil et sur la salle Alain MAILLET. L'objectif étant de créer une identité visuelle du District des Yvelines et de créer un cadre d'accueil plus chaleureux.

18. MODIFICATION DES REGLEMENTS

I. Coupes des Yvelines Féminines

« Article 3 - ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte à toutes les équipes Seniors F à 8 des clubs libres du territoire du District des Yvelines de Football. Les équipes disputant le Critérium du District Seniors F à 8 sont automatiquement engagées à cette épreuve. Les clubs ne souhaitant pas y participer doivent en informer le District des Yvelines de Football par écrit, au minimum un mois avant la date prévue au calendrier pour

Les clubs ne disputant pas le Critérium du District Seniors F à 8 peuvent demander à inscrire une équipe de joueuses non issues de leurs éventuelles équipes de foot à 11 féminines. Cette demande devra, pour valoir inscription, être validée, après vérification des effectifs du club, par la commission du football féminin.

La Commission, après avis du Comité de Direction, se réserve toujours le droit, dans l'intérêt général de :

- refuser une équipe.

le premier tour.

L'engagement est gratuit. »

La modification du règlement des Coupes des Yvelines féminines est adoptée à l'unanimité.

II. Festival foot U13

Le règlement a été modifié afin de s'adapter aux règlements votés à l'Assemblée Générale du 15 juin 2024 concernant l'accession générationnelle. Il est adopté à l'unanimité et sera publié vendredi 17 octobre sur le site internet du District.

19. LE FONCTIONNEMENT DES DELEGUES

Pierre GUILLEBAUX dresse un état des lieux des effectifs des délégués. La parole circule et il est souligné la nécessité de lancer un plan de recrutement des délégués de redéfinir leur rôle, de les évaluer notamment sur la connaissance des règlements. Un groupe de travail composé de Pierre GUILLEBAUX, Brice PARINET, Victor SIMON et Jean-François DUPONT est constitué.

20. DÉMISSION DE PASCAL MAILLÉ

Le Comité de Direction prend acte de la démission de M. Pascal MAILLE, en date du mardi 9 octobre 2024, pour des raisons d'incompatibilités professionnelles. Il tient tout particulièrement à le remercier pour son investissement depuis plusieurs années comme

élu au sein du District et pour tout son action comme président de la Commission Médicale du District, fonction dont il poursuivra la charge.

Comme le prévoit l'article 13.3 intitulé « mode de scrutin » des Statuts du District : « En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale. Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents Statuts. Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante. Le mandat du membre ainsi élu expire à la même échéance que celui de l'ensemble du Comité de Direction. »

Le Président du District propose la candidature du Docteur Didier SIMON au titre de médecin élu au sein du Comité de Direction.

21. MODIFICATION DES STATUTS

Brice PARINET présente les modifications des statuts que le Comité souhaite faire adopter par la prochaine Assemblée Générale. Ces dernières portent sur la nomination d'un Vice-président supplémentaire au sein de Bureau du District et sur la création du collège des Présidents Club. Pour ce dernier point, un groupe de travail composé de Brice PARINET, Pierre GUILLEBAUX, Ali SAHALI, Jean-Eric INACIO et Florent BAUDOIN devra rendre ses conclusions pour le 25 octobre 2024.

22. LES EFFECTIFS DES LICENCIÉ(E)S

Le tableau des effectifs des licences est présenté à l'ensemble du Comité de Direction. Le District compte à ce jour 40486 licenciés soit une augmentation de 6.55%. Dans cette perspective, le District devrait compter plus de 50 000 licenciés en 2025, ce qui serait un record historique.

23. AGENDA DU PRÉSIDENT

- Lundi 21 octobre : réunion avec le Président de l'AS CHATOU
- Vendredi 25 octobre : Soirée d'Ouverture de la 8^{ème} édition du McDonald's Football Challenge
- Lundi 4 novembre : Comité de Direction de la Ligue

24. QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre LEDUC: proposant la suppression des équipes de Ligue en coupe des Yvelines senior F à 11. Les équipes de Ligue disputent déjà 3 compétitions (Coupe Nationale, Coupe de la Ligue, Championnat) et les reports sont donc compliqués. Par ailleurs, depuis plusieurs années aucune équipe de District n'est parvenue en finale.

Après avoir fait circuler la parole, le Président du District soumet la proposition au vote qui est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.